

## POINTS D'ACCÈS AU DROIT

Des lieux d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'information gratuite et confidentielle sur les droits et obligations de chacun  
Les professionnels du droit et les associations y assurent sur rendez vous des consultations juridiques et délivrent des informations juridiques.

### LIEU

### ADRESSE

AX-LES-THERMES France Services	Bureau de Poste Place Roussel 09110 AX-LES-THERMES
FOIX	Hôtel de Ville 45 Cr Gabriel Fauré 09000 FOIX
LAVELANET	Hotel de Ville 7 Av Alsace Lorraine 09300 LAVELANET
MIREPOIX France Services	1 Chemin de la Mestrise 09500 MIREPOIX
PAMIER	Maison des Associations 7 bis Rue Saint Vincent 09100 PAMIER
SAVERDUN France Services	2 rue Louis Pasteur 09700 SAVERDUN
SAINT-GIRONS France Services	2 rue Joseph Sentenac 09200 SAINT-GIRONS
SAINT-GIRONS	Hôtel de Ville Place Jean Ibanes 09200 SAINT-GIRONS
TARASCON-SUR-ARIEGE France Services	3 Avenue de la République 09400 TARASCON-SUR-ARIEGE
VARILHES France Services	Pôle culturel 18 av des pyrénées 09120 VARILHES

## CONTACTS



### ADRESSE

Tribunal Judiciaire  
14 Boulevard du Sud  
BP 50078  
09008 FOIX Cedex

### COORDONNÉES

Tél : 05 81 29 11 80 / 05 81 29 81 80  
Email : cdadariège.justice@gmail.com

### HORAIRES

08h30 à 12h00  
13h45 à 16h00

Avec le soutien du Tribunal Judiciaire de Foix, la Préfecture de l'Ariège, du Conseil Général de l'Ariège, de l'Associations des maires et élus de l'Ariège et des communes de Foix, Lavelanet, Pamiers, et Saint Girons



## CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ACCÈS AU DROIT DE L'ARIEGE CDAD 09



### Besoin d'un renseignement d'ordre juridique ?

Le CDAD de l'Ariège a pour mission de vous écouter, renseigner et orienter gratuitement vers des professionnels du droit.



## QU'EST CE QUE C'EST LE CDAD ?

Créé par la loi n 91 247 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique, modifiée par la loi n 98 1163 du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de l'Ariège a été créé le 19 octobre 2010 il est placé sous la responsabilité du Président et du Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Foix.

Le CDAD 09 est chargé de mettre en oeuvre diverses actions afin de permettre l'information générale des personnes sur les droits et obligations, l'aide dans l'accomplissement de toute démarche en vue de l'exercice d'un droit ou l'exécution d'une obligation de nature juridique, ou mais encore l'assistance au cours de procédures non juridictionnelles, la consultation en matière juridique.

Il permet de garantir à tous les ariégeois un accès au droit, offrant des structures d'accueil gratuites et accessibles à tous.

Ces lieux permettent de rencontrer des professionnels du droit, avocats, huissiers, notaires, tout en respectant la confidentialité de chacun et de s'informer sur ses droits, se faire assister dans les démarches juridiques.

Le CDAD 09 met et peut mettre en place différentes actions spécifiques à destination de tout type de publics tels que les jeunes, personnes âgées, démunies, étrangères, handicapées et autres, afin de pouvoir faire de la prévention et de présenter les différents partenaires du CDAD 09.



## BESOIN D'INFORMATIONS SUR VOS DROITS CONCERNANT :



### Droit de la famille

(Séparation, divorce, autorité parentale, pension alimentaire, mariage, PACS, succession, donation)

### Droit du travail

(litige concernant un salarié et un employeur, contrat de travail...)



### Droit consommation et bancaire

(surendettement, impayé, crédit, litige entreprise/artisan, vente/achat...)

### Droit logement



(propriétaire, locataire, expulsions locatives, troubles de voisinage, vente/achat immobilier...)



### Droit administratif

(litige avec une administration, Mairie, urbanisme...)

### Droit pénal

(victime, auteur, agression, accident, maltraitance, violence conjugale...)



### Droit rural

(baux, bornage, servitude/droit de passage...)

### Droit des étrangers

(demande d'asile, titre de séjour, étrangers malade, OQTF, naturalisation, recours...)



### Droit des tutelles

( majeur, mineur, curatelle...)

### **Vous êtes victimes d'infractions pénales**

*Nous vous orientons vers des professionnels qui pourront vous aider dans vos démarches et vous accompagner tout le long de la procédure.*

## POUR CONSULTER...

Le CDAD de l'Ariège vous accueillent et assurent votre orientation vers les professionnels du droit susceptibles de répondre à vos attentes.

Pour rencontrer des professionnels du droit gratuitement prenez rendez vous auprès du Conseil Départemental de l'Accès au droit de l'Ariège.

Consultations juridiques anonymes, confidentielles, et gratuites sur rendez vous auprès:

- Avocats • Notaires • Huissiers
- Conciliateurs de Justice
- Défenseurs des droits • Juristes
- Associations • Médiateurs
- Médiateurs familiaux



Un accès au droit gratuit pour tous.